

Aperçu du fonds

12 juin 2026

Fonds d'actions américaines à rendement amélioré *SmartData* BNI - Série Conseillers

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Fonds d'actions américaines à rendement amélioré *SmartData* BNI que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Banque Nationale Investissements inc. (« BNI ») au 1 888 270-3941. Vous pouvez également écrire à l'adresse investissements@bnc.ca ou visiter le www.bninvestissements.ca.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Ce fonds commun de placement est un fonds commun de placement alternatif. Il est autorisé à investir dans des catégories d'actifs ou à utiliser des stratégies de placement qui ne sont pas permises pour d'autres types de fonds communs de placement. Les stratégies particulières qui distinguent ce fonds des autres types de fonds communs de placement comprennent le recours à l'effet de levier au moyen d'une ou de plusieurs sources, notamment l'utilisation de dérivés, l'emprunt de liquidités et la vente à découvert. L'effet de levier amplifie les gains et les pertes.

Bref aperçu

Code du fonds :	FSI : NBC5899	Gestionnaire du fonds :	Banque Nationale Investissements inc. (« BNI »)
Date de création de la série :	12 juin 2026	Gestionnaire de portefeuille :	Banque Nationale Investissements inc.
Valeur totale du fonds au 31 mai 2026 :	Sans objet, le fonds est nouveau	Distribution :	Revenu net, fin de chaque mois; peut inclure un remboursement de capital (automatiquement réinvestie en parts additionnelles, sauf choix différent de l'investisseur). Revenu net non distribué et gains en capital, distribution spéciale en décembre (doit être réinvestie).
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Sans objet, le fonds est nouveau	Placement minimal :	500 \$ (initial), 50 \$ (additionnel), 25 \$ (systématique)

Dans quoi le fonds investit-il ?

Le Fonds d'actions américaines à rendement amélioré *SmartData* BNI a comme objectif de placement d'assurer une croissance du capital à long terme et de générer un revenu. Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille composé principalement de titres de participation de sociétés américaines. Le fonds peut utiliser l'effet de levier au moyen d'une ou de plusieurs sources, y compris des dérivés, des emprunts de fonds et des ventes à découvert, sous réserve des limites permises par la législation en valeurs mobilières applicable. L'exposition brute globale du fonds aux sources de levier financier ne dépassera pas 150 % de la valeur liquidative du fonds.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mai 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 mai 2026)

Cette information n'est pas disponible puisque ce fonds est nouveau.

Répartition des placements (au 31 mai 2026)

Cette information n'est pas disponible puisque ce fonds est nouveau.

Quels sont les risques associés à ce fonds ?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent. Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

BNI estime que la volatilité de ce fonds est **moyenne**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par BNI. En règle générale, ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible Faible à moyen **Moyen** Moyen à élevé Élevé

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique relative aux Risques dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.



Quel a été le rendement du fonds ?

Cette section vous indique le rendement des parts de Série Conseillers du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts de Série Conseillers du fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de Série Conseillers sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement composé annuel d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans de Série Conseillers du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

À qui le fonds est-il destiné ?

Aux investisseurs qui :

- disposent d'un montant à investir à long terme;
- recherchent une exposition à effet de levier aux actions américaines afin de procurer une croissance du capital à long terme et de générer des revenus au moyen d'une stratégie dynamique d'options;
- recherchent une stratégie d'investissement alternative et sont à l'aise avec la volatilité des rendements qui y est associée.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de la Série Conseillers du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais de souscription

Lorsque vous achetez des parts de cette série du fonds, seule l'option de frais de souscription initiaux est disponible.

Option de frais de souscription	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais de souscription initiaux	0 % à 5 % du montant investi	De 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	• Vous choisissez le taux avec votre représentant. • Nous déduisons les frais du montant que vous investissez et sont versés à la société de votre représentant.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Les frais du fonds se composent des frais de gestion, des charges opérationnelles (incluant les frais d'administration fixes) et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels de la série représentent 1,55 % et les frais d'administration fixes représentent 0,10 % de la valeur de la série. Comme il s'agit d'une nouvelle série du fonds, ses charges opérationnelles et ses frais d'opérations n'ont pas encore été déterminés.

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

BNI verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Il la prélève sur les frais de gestion et la calcule en fonction de la valeur de votre placement.

Option de frais de souscription	Montant de la commission de suivi	
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)
Frais de souscription initiaux	Jusqu'à 1,00 % de la valeur de votre placement annuellement.	Maximum de 10,00 \$ annuellement pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achetez, détenez, vendez, substituez ou convertissez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Des frais représentant 2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou substituez dans les 90 jours suivant leur achat pourraient être chargés par BNI. Ces frais sont versés au fonds.
Frais de substitution	Aucuns frais ne sont exigés lorsque vous substituez des parts par l'entremise de Banque Nationale Épargne et Placements inc. ou de Courtage direct Banque Nationale (une division de Financière Banque Nationale inc.). Si vous substituez des parts par l'entremise d'une autre société de représentants, vous pourriez devoir payer des frais pouvant atteindre 2 % de la valeur des parts. Vous négociez ces frais avec votre représentant.
Frais de conversion	Aucuns frais ne sont exigés lorsque vous convertissez des parts par l'entremise de Banque Nationale Épargne et Placements inc. ou de Courtage direct Banque Nationale (une division de Financière Banque Nationale inc.). Si vous convertissez des parts par l'entremise d'une autre société de représentants, vous pourriez devoir payer des frais pouvant atteindre 2 % de la valeur des parts. Vous négociez ces frais avec votre représentant.



Et si je change d'idée ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec votre représentant ou avec BNI. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Banque Nationale Investissements inc.
800, rue Saint-Jacques
Bureau 43671
Montréal (Québec)
H3C 1A3

Téléphone : 514 871-2082
Sans frais : 1 888 270-3941
Courrier électronique :
investissements@bnc.ca
www.bninvestissements.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse

www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.